

FCPR ISF

La loi du 21 août 2007 en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat (dite loi TEPA) complétée par la loi de finances rectificative pour 2007, prévoit une réduction d'ISF en cas de souscription au capital de PME, sous différentes conditions, et notamment dans le cadre de la souscription de parts de Fonds Communs de Placement à Risques.

Naxicap s'est positionnée dès la création de ces véhicules par la loi TEPA en lançant en 2008 un FCPR ISF : Natixis Développement et Création 2008.

CE FONDS COMMUN DE PLACEMENT A RISQUES EST :

- Un produit d'épargne au cadre fiscal attractif
- Qui permet aux PME les plus performantes de renforcer leurs capitaux propres pour financer leur développement

CADRE REGLEMENTAIRE ET NATURE DES INVESTISSEMENTS :

- 75% au minimum seront investis dans des PME non cotées de moins de 250 salariés, dont le chiffre d'affaires n'excède pas 50 M€ ou dont le total de bilan ne dépasse pas 43 M€
- Au moins 40% du montant des souscriptions seront investis dans des entreprises exerçant leur activité ou constituées depuis moins de 5 ans

CADRE FISCAL :

- **A l'entrée** : les souscripteurs bénéficient d'une réduction d'ISF égale à 50% du ratio d'investissement en titres éligibles défini par Naxicap
- **A la sortie** : exonération d'impôt sur les produits et les plus-values (hors prélèvements sociaux)

Sous réserve notamment de conservation des parts souscrites jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant l'année de la souscription.